



**CRABTREE**

Municipalité de Crabtree

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :**

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 9 janvier 2012, le règlement suivant a été adopté:

- Le règlement 2012-204 concernant la circulation des véhicules routiers;

Ce règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption, soit le 9 avril 2012, à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre des Transports.

Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Crabtree ce, 8 février 2012

**Pierre Rondeau**

.....  
Secrétaire-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

**Pierre Rondeau**

Je soussigné(e), .....  
Nom  
....., secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 8 février 2012 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 février 2012

*Pierre Rondeau*  
.....